



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko BACKES, et Monsieur le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme, Lex DELLES, à la question parlementaire n°1540 du 19 novembre 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo et de l'honorable Député Monsieur Yves Cruchten**

L'honorable député s'enquiert sur les intentions du gouvernement en matière de mise à disposition d'éthylotests aux clients dans le secteur de l'HORECA à l'instar de ce qui est pratiqué en Wallonie.

Il est vrai qu'en marge de l'abaissement du seuil légal d'alcoolémie de 0,8 g d'alcool par litre de sang à 0,5 g d'alcool par litre de sang en 2007, une campagne de sensibilisation en ce qui concerne la consommation d'alcool avait été lancée. Dans ce contexte, des éthylotests avaient été distribués au grand public. Ces tests n'étaient cependant pas homologués et se limitaient à indiquer si une personne avait consommé de l'alcool. Le taux exact d'alcoolémie n'était donc pas mesuré. Ces tests ne pouvaient donc pas donner de renseignements sur l'aptitude à conduire un véhicule.

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de mettre en place des bornes éthylotests. Il convient également de préciser qu'un taux légalement valable peut uniquement être constaté par la Police Grand-Ducale sur des appareils homologués par la Société nationale de Certification et d'Homologation (SNCH).

Etant donné que l'alcool demeure, malheureusement, une des causes principales d'accidents graves et mortels sur nos routes, le nouveau Plan National de Sécurité Routière, arrêté par le Conseil de Gouvernement en date du 29 novembre 2024, prévoit de revoir les sanctions actuellement en place en cas de conduite sous l'influence d'alcool et de les renforcer. Le Plan National de Sécurité Routière sera présenté à la Commission de la Mobilité et des Travaux publics de la Chambre des Députés ainsi qu'à la presse en janvier 2025.

Luxembourg, le 16 décembre 2024

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes